LAMENDIN

Société civile immobilière (SCI)

au capital social de 2000 €

25 Rue Blanche Dupont 62880 Estevelles

RCS ARRAS 812454635

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 01/12/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

JB CG YO

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 18 Rue Saint Venant 59520 Marquette lez lille, en remplacement de l’ancien siège social, situé au 25 Rue Blanche Dupont 62880 Estevelles à compter du 01/12/2025.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de julien Bigo, pour cause de démission en date du 01/12/2025.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de nommer M. yann orpin, résidant 18 Rue Saint Venant 59520 Marquette lez lille, de nationalité française, né(e) le 16/04/1974 à LESQUIN 59810, en qualité de Gérant à compter du 01/12/2025.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l’exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

JB CG YO

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

Il est pris acte par les Associés la cession de 50 parts sociales pour un montant de 37500 euros de la Société détenues par Julien BIGO en date du 01/12/2025, à l'associé cessionnaire suivant : M. Yann ORPIN, résidant 18 Rue Saint-Venant 59520 Marquette-lez-Lille, France né(e) le 16/04/1974 à Lesquin 59810.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6

Il est pris acte par les Associés la cession de 50 parts sociales pour un montant de 37500 euros de la Société détenues par JULIEN BIGO en date du 01/12/2025, à un nouvel associé : Mme charlotte Guillet, résidant 528 Rue de Beaucamps 59231 Villers-Plouich, France né(e) le 16/02/1992 à Orleans 45000.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 7

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 8 : Pouvoir

JB CG YO

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

JULIEN BIGO, associé(e)



yann Orpin, associé(e)



julien Bigo, ancien Gérant



M. yann orpin, nouveau Gérant



Julien BIGO, Cédant de parts sociales de la Société

JB CG YO



Yann ORPIN



JULIEN BIGO, Cédant de parts sociales de la Société



charlotte Guillet



JB CG YO